

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S. de la COMMUNE de PIBRAC**

**Séance du 14 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Miguel PAYAN.

**Etaient présents** : M. Jean-Pierre AGNEAUX, Mme Odile BASQUIN, M. Guillaume BEN, M. Jean-Claude CELHAY, Mme Anne DHELLEMMES, Mme Marie-Charlotte FAUCHER, Mme Corine GOULAIN, Mme Brigitte HILLAT, Mme Nathalie NICOLAÏDES, M. Jean PARERA, M. Miguel PAYAN, Mme Colette PILON, M. José SALVADOR.

**Avaient donné pouvoir** : Mme Denise CORTIJO à M. Miguel PAYAN, Mme Marion JOUAN RENAUD à M. Guillaume BEN.

**Etait absente excusée** : Mme Camille POUPONNEAU.

**Etaient absents** : M. Xavier PELICOT.

**Secrétaire de séance** : Laetitia LARROQUE.

7. Finances Locales  
7.1 Décisions budgétaires

**Délibération n° 202204DECC06 « BUDGET »**

**Objet : Adoption du Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Miguel PAYAN, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 718€40			67 563€92	22 718€40	67 563€92
Opération de l'exercice	497 385€16	577 621€42	46 645€38	3 040€65	544 030€54	580 662€07
TOTAUX	520 103€56	577 621€42	46 645€38	70 604€57	566 748€94	648 225€99
Résultats de clôture		57 517€86		23 959€19		81 477€05
Restes à réaliser			419€48		419€48	
TOTAUX CUMULES	520 103€56	577 621€42	46 645€38	70 604€57	566 748€94	648 225€99
RESULTATS DEFINITIFS		57 517€86		23 959€19		81 477€05

Considérant l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Miguel PAYAN a été élu, à l'unanimité, Président de la séance.  
Le Conseil d'administration, hors la présence de Madame Camille POUPONNEAU, Présidente du CCAS, à l'unanimité :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le présent compte administratif 2021 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	Votants
17	13	15
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Date de la convocation : 07/04/2022		



**Miguel PAYAN**